



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté portant inscription au titre des Monuments Historiques
de l'église Saint-Médard à DOMART-en-PONTHIEU (Somme)**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le Code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

VU l'arrêté de la ministre de la culture du 2 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Hilaire MULTON sur l'emploi de directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Hilaire MULTON, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France ;

VU l'arrêté ministériel du 4 mars 1926 portant inscription du clocher de l'église de Domart-en-Ponthieu (Somme) sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

La Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture Hauts-de-France entendue en sa séance du 15 décembre 2020 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que l'église Saint-Médard de DOMART-en-PONTHIEU (Somme) présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de sa riche histoire, qui témoigne des apports de l'évolution du goût et des modes constructifs, constitutive de l'histoire de l'art, avec trois grandes périodes de construction et de reconstruction : les 12^e ou début du 13^e siècles, la fin du 16^e et le 17^e siècles, et enfin le 19^e et les premières années du 20^e siècles et, en raison de sa situation au cœur des vestiges de l'enceinte du site castral, à côté d'un petit castel pittoresque néo-gothique formant un ensemble marquant du paysage de l'ancienne capitale du Ponthieu ;

ARRETE

Article 1er : Est inscrite au titre des monuments historiques l'église Saint-Médard à DOMART-en-PONTHIEU (Somme) en totalité, figurant au cadastre de DOMART-en-PONTHIEU (Somme), section AC, parcelle 383, telle que délimitée sur le plan annexé au présent arrêté.

Et appartenant, à la commune de DOMART-en-PONTHIEU (Somme), 8 rue Gaston Morin, 80620 DOMART-en-PONTHIEU, dont le numéro de SIRET est 218 002 335 00014.

Celle-ci en est propriétaire depuis une date antérieure à 1956

Article 2 : En cas de contestation, les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 3 - Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée au ministre de la Culture, sera publié au service de la Publicité Foncière de AMIENS (Somme) et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 4 - Il sera notifié au préfet de la Somme, au maire de DOMART-en-PONTHIEU, qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le

15 FEV. 2021

Pour le Préfet de Région,
Le directeur régional des affaires culturelles

Hilaire MULTON



Département :
SOMME

Commune :
DOMART EN PONTIEU

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle topographique de la Somme
1-3 rue Pierre Boullain
92023 AMIENS CEDEX 3
tél : 03 29 48 83 27 fax
La direction régionale
des Affaires Culturelles

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 05/02/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

Hilaire MULTON
cadastre.gouv.fr

